CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E98615** **VALABLE JUSQU'AU** **15/05/2027**

ÉDITÉ LE 03/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1987

Raison sociale : AUTOM CONTROLE ELECTR INDUSTR INFORMATIQ

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/04/2025

Capital : 120 000

1 RUE PIERRE ET MARIE CURIE
33290 BLANQUEFORT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX

Siret : 339 866 311 00022

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 7110228

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 148789136

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 148789136

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 05 56 57 02 20 **Fax :** 05 56 95 38 76

Portable :

Responsabilité légale :
GFP ENERGIES (524 255 080)

Site Internet :

E-mail : contact@ace2i.com

Effectif moyen : 35 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 6 698 280 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	4	17/02/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

03/03/2026 08:43

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.